

N° 2025 456 97

Dossier : PC0384562420002M01
Date de dépôt : 19/06/2025
Demandeur : Madame KOPF Georgina
Pour : Modification facade
Adresse du terrain : Chemin de la Gustine - 38710
CHATEL EN TRIEVES

ARRÊTÉ

**Accordant la modification d'un permis de construire
Au nom de la commune de CHATEL EN TRIEVES**

Le Maire de CHATEL EN TRIEVES,

Vu la demande de permis de construire pour Construction d'une maison individuelle de Madame KOPF Georgina accordée le 12/04/2024

Vu la demande de permis de construire modificatif présentée le **19/06/2025** par **Madame KOPF Georgina** demeurant 74 Chemin de la Gustine à Châtel-en-Trièves (38710) ;

Vu l'objet de la demande :

- **Modification de la façade Est avec création d'une ouverture sur vide sanitaire**
- Sur un terrain situé **Chemin de la Gustine – Cordéac** sur la commune de **CHATEL EN TRIEVES** parcelle(s) cadastrée(s) 125 OD-0939, 125 OD-0941

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu les articles L111-3 à L 111-5 et R111-1 et suivant du code de l'urbanisme

Vu l'avis du Maire en date du 20/06/2025

Vu l'avis tacite le 28/07/2025 de la préfète de l'Isère en application de l'article L422.5 du code de l'urbanisme

ARRÊTE

Article 1

La modification du permis de construire est **ACCORDE** pour le projet susvisé.

Article 2

Les réserves et prescriptions émises dans l'arrêté initial sont maintenues.

Fait à **CHATEL EN TRIEVES,**

Le : *29 juillet 2025*

Le Maire,
Fanny LACROIX

